

AVIS

LES FEMMES ET LA PAUVRETÉ EN OUTAOUAIS



AUX PARTENAIRES RÉGIONAUX ET LOCAUX
DE L'ALLIANCE POUR LA
SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE
EN OUTAOUAIS

Mars 2012

Travail réalisé par :



ConvergencePlus

Table des matières

Préface	3
Présentation de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	3
Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté	4
Les facettes de la pauvreté des femmes en Outaouais	4
• <i>Education des femmes et des filles</i>	5
• <i>Emploi et revenu</i>	6
• <i>Conciliation famille/travail/études</i>	7
• <i>Questions reliées à l'habitation</i>	8
• <i>Sécurité alimentaire</i>	9
• <i>Santé et services sociaux</i>	9
• <i>Transport</i>	10
• <i>Exclusion sociale</i>	10
L'analyse différenciée selon les sexes: un outil qui solidarise et qui inclut	11
Conclusion	12
Recommandations	13
Notes bibliographiques	15

Préface

Dans le cadre de la démarche régionale pour l'inclusion et la solidarité sociale, l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) considère qu'il est essentiel d'actualiser les informations sur la condition des femmes en situation de pauvreté au Québec en général et de présenter le visage des femmes en situation de pauvreté sur le territoire de l'Outaouais. En effet, au Québec, malgré les actions menées pour corriger les inégalités entre les femmes et les hommes, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes à souffrir des différentes formes de pauvreté suite à ces inégalités. De plus, les femmes et les hommes vivent différemment la situation de pauvreté et d'exclusion sociale. C'est pourquoi AGIR, en collaboration avec le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, a élaboré cet avis sur la pauvreté des femmes de l'Outaouais. Ce travail consiste à documenter, auprès d'organismes membres et partenaires d'AGIR qui vivent au quotidien la problématique de pauvreté et d'exclusion sociale, un portrait qualitatif sur la situation de pauvreté vécue par les femmes. Il permet également de sensibiliser à l'importance de l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). L'ADS est un processus d'analyse qui prend en compte constamment, lors de la conception, de l'élaboration ou de l'évaluation de toutes mesures, les réalités différentes que vivent les femmes et les hommes en raison de leurs expériences particulières et de l'influence de leurs rôles sociaux. Ceci rend, à nos yeux, son application primordiale dans toutes les phases du processus d'élaboration des plans d'action régional et locaux. Et pour finir, l'avis propose des actions concrètes sous forme de recommandations à intégrer dans les plans d'action régional et locaux, afin de tenir compte des besoins spécifiques des femmes les plus démunies de notre région.

Présentation d'AGIR

L'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) est un organisme féministe régional qui existe depuis plus de vingt (20). C'est une table de concertation dont les actions et les analyses des différents enjeux visent à défendre les droits des femmes en Outaouais en :

- Favorisant la concertation régionale des groupes de femmes de l'Outaouais par l'analyse, la discussion, l'échange, la formation et la mobilisation
- Effectuant des études, des recherches et des analyses régionales sur la situation des femmes
- Défendant les droits et les intérêts des femmes et des groupes de femmes;
- Sensibilisant les milieux socioéconomiques et politiques aux droits et aux besoins des femmes;
- Augmentant la participation des femmes dans les instances décisionnelles et notamment dans la gouvernance municipale;
- Participant au développement régional en siégeant sur différentes instances et commissions;
- Étant membre du Comité régional de la Marche mondiale des femmes en Outaouais;
- Travaillant en collaboration avec différents organismes nationaux pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

AGIR regroupe cinquante-trois (53) membres dont vingt-cinq (25) groupes de femmes de la région de l'Outaouais œuvrant dans des champs diversifiés tels que la violence, l'immigration, l'employabilité, ainsi que vingt-huit (28) membres individuelles qui sont des femmes de tous âges et de tous les secteurs qui partagent les valeurs d'égalité, de justice sociale et de solidarité.

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté

Au Québec, le risque d'être pauvre a toujours été plus élevé chez les femmes et la transformation de l'économie n'a pas amélioré leurs conditions de vie; certains parlent de féminisation de la pauvreté pour qualifier cet appauvrissement (Dumais et Beaulieu, 1998). D'ailleurs, le gouvernement du Québec, dans sa politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, reconnaît ce fait et indique : «*On constate que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté. Ce risque est plus élevé pour certains groupes de femmes notamment les responsables d'une famille monoparentale, les femmes seules et âgées, les femmes autochtones, les femmes handicapées, celles qui appartiennent à une minorité visible, les femmes immigrantes d'arrivée récente, les travailleuses moins instruites ou les salariées des secteurs manufacturiers frappés par les restructurations économiques*» (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 2006).

Parce que les femmes, il n'y a pas si longtemps encore, étaient confinées à la sphère privée du travail domestique non rémunéré, leur autonomie économique est encore fragile et elles ont encore du rattrapage à faire sur ce plan. La pauvreté des femmes s'explique aussi du fait qu'elles effectuent encore une grande part du travail non rémunéré, qu'elles travaillent dans des secteurs d'activités moins bien payés et que leur statut d'emploi est souvent précaire. Ainsi, au Québec, il existe encore aujourd'hui des écarts importants qui persistent entre les revenus des femmes et celui des hommes. D'après les statistiques fiscales de 2006, le revenu moyen total des femmes s'élevaient à 25 870\$ ce qui représente 67,2 % du revenu moyen total de 38 509 \$ des hommes (Statistique Canada, 2006). De tous les employés au salaire minimum, 60 % sont des femmes (Institut de la statistique du Québec, 2008). De plus, les femmes sont plus dépendantes des transferts gouvernementaux, ces transferts étant deux fois moindres chez les hommes (Institut de la statistique du Québec, 2006). Ainsi, malgré le fait que les femmes aient investi massivement le marché du travail depuis 40 ans, elles continuent d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite, d'avoir davantage besoin des transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale et le supplément de revenu garanti, de recevoir moins des programmes tels l'assurance emploi et les régimes de retraite du Québec et du Canada.

Les facettes de la pauvreté des femmes en Outaouais

Cet avis exprime que les femmes sont généralement plus exposées au risque de vivre dans un ménage pauvre. La région de l'Outaouais ne fait pas exception à ce constat. Bien que la situation des Outaouaises apparaisse dans les différents portraits sociodémographiques de la région, comme supérieure à celle de la moyenne des Québécoises, la pauvreté est présente en Outaouais et elle touche plus particulièrement les femmes. Malheureusement, cette situation ne ressort pas dans ces portraits faisant en sorte que les ressources mises à leur disposition ne sont pas du tout en adéquation avec leurs besoins réels. Au-delà des chiffres et des statistiques, il y a une vie concrète qui se déroule au quotidien. La pauvreté frappe les femmes de différentes façons selon leur âge, leur capacité, leur santé, leur citoyenneté, leur milieu de vie, leur origine ethnique, leurs situations de vie, etc. AGIR a demandé à ses groupes membres et partenaires de participer à un *focus group* composé de 10 actrices œuvrant auprès des personnes défavorisées de nous révéler ce qui se cache derrière les statistiques des femmes. Les expériences vécues sont bien plus complexes que les chiffres à eux seuls ne le laissent entrevoir. Les données suivantes dressent un portrait qualitatif associé à des données quantitatives de la situation des femmes de la région ainsi que de ses quatre municipalités régionales de comté (MRC) et de son territoire équivalent à une MRC. Plus précisément, huit déterminants sont identifiés comme étant essentiels à prendre en compte pour repérer la pauvreté chez les Outaouaises : l'éducation, l'emploi et le revenu, la conciliation famille/travail/études, le logement, la santé et services sociaux, la sécurité alimentaire, le transport et l'exclusion sociale.

Éducation des femmes et des filles

Le manque de scolarisation est souvent invoqué comme une cause de pauvreté. En Outaouais, le taux de décrochage scolaire des filles est considérablement plus élevé que pour l'ensemble des filles du Québec (27,6 versus 20,2), ce qui contribue certainement à l'appauvrissement des femmes et des filles de la région. Une étude rendue publique ce mois-ci par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) souligne particulièrement les problématiques du décrochage scolaire chez les filles et démontre que les raisons qui poussent les filles à quitter les bancs d'école sont différentes de celles des garçons et que celles-ci ont des besoins particuliers qui doivent être pris en compte. L'étude révèle que 77 % des décrocheuses ont des mères qui n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires.

La sous-scolarisation des jeunes femmes a de graves conséquences qui augmentent leur risque de pauvreté. Plusieurs quittent l'école à la fin du primaire ou au début du secondaire, résultant à l'analphabétisme. Puisqu'elles savent à peine lire et écrire, les intervenantEs des services publics et communautaires doivent adapter tous leurs documents et programmes en conséquence, et même fonctionner avec des images. Lorsque ces jeunes femmes ont des enfants, les ressources et les programmes auxquels elles ont droit sont souvent inaccessibles parce qu'elles ne sont pas au courant ou parce qu'elles ne peuvent pas interpréter l'information. Par exemple, malgré qu'elles aient droit aux prestations fiscales pour enfants (fédéral), elles ne peuvent pas compléter les formulaires puisqu'elles ne comprennent pas le vocabulaire utilisé. Elles doivent fournir des preuves que souvent elles ne possèdent pas, tel un bail comme preuve qu'elles habitent à l'endroit là où elles sont actuellement ou des reçus pour prouver qu'elles ont vraiment des enfants. Ainsi, ces jeunes femmes se trouvent dans une position plus précaire que celles qui sont scolarisées.

La situation des femmes scolarisées n'est pas meilleure pour autant. Bien que les femmes de la région (18 %) soient proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des Québécoises (16 %) et que les hommes de la région (17 %) à détenir un diplôme universitaire, elles sont bien souvent découragées parce que l'emploi qu'elles obtiennent est généralement dans un domaine qui ne correspond pas à leur domaine d'études, comparé aux hommes. D'après le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *«...en emploi, les jeunes femmes ne récoltent pas les bénéfices de leur scolarisation poussée. Quel que soit leur niveau d'études, les femmes touchent, à leur entrée sur le marché du travail, un salaire hebdomadaire brut inférieur à celui des hommes. Par exemple, en 2009, celui des diplômées du baccalauréat se chiffre à 819 \$ et celui des diplômées de maîtrise, à 1 039 \$. Leurs confrères touchent respectivement 899 \$ et 1 169 \$»*. De plus, les frais de scolarité sont tellement élevés qu'elles se retrouvent avec un taux d'endettement qui frise souvent 30,000 \$.

Les femmes immigrantes éprouvent des problèmes similaires – la barrière de la langue et de l'éducation non reconnue font qu'elles sont extrêmement démunies. L'apprentissage d'une langue et de tout un système s'avère être un grand défi lorsque ces femmes sont sous-scolarisées. Lorsqu'elles proviennent de pays n'offrant pas de possibilité d'être éduquée, l'analphabétisme est accru. Elles arrivent dans les cours de francisation avec beaucoup de méconnaissances des ressources disponibles puisqu'elles ne sont pas en mesure de comprendre l'information ou de compléter les formulaires auprès des différents paliers gouvernementaux, surtout des services publics. Elles ne font donc pas les démarches de base, ce qui contribue grandement à leur appauvrissement. En Outaouais, les cours de francisation sont moins adaptés aux personnes immigrantes peu scolarisées. Assurément, dans le système conçu par le ministère de l'Immigration, rien n'est prévu pour les personnes qui ne sont pas ou peu scolarisées pour l'apprentissage du français. Puisque le français qu'elles ont ne leur permet pas d'aller dans des cours réguliers pour apprendre et qu'il n'existe pas de programme d'alphabetisation adapté aux besoins de ces femmes, elles sont le plus souvent laissées à leur compte; ne

pouvant pas avancer dans leurs études, elles se retrouvent à la maison. Ce cercle vicieux fait que ces femmes sont beaucoup plus à risque de pauvreté et d'isolement.

En ce qui a trait aux femmes âgées, la plupart n'ont pas terminé leur secondaire 5 et souvent elles n'ont pas de 7^e ou de 8^e année. Malgré que ce soient elles qui ont bâti la région, elles sont aussi catégorisées comme sous-scolarisées puisque les normes de scolarisation ont changé depuis leur enfance.

Emploi et revenu

L'accès à l'emploi est le plus souvent considéré comme le moyen le plus efficace pour sortir de la pauvreté. Bien que le taux de participation des femmes au marché de l'emploi se rapproche désormais de celui des hommes, les femmes ayant un emploi rémunéré ne sont pas pour autant prémunies contre tout risque de pauvreté. En effet, plus de femmes que d'hommes sont rémunérées au taux du salaire minimum. Au Québec en 2007, 5,8 % de la main-d'œuvre féminine était rémunérée au taux du salaire minimum alors que c'était le cas pour 3,5 % de la main-d'œuvre masculine. Ceci est lié au fait que la participation des femmes au marché de l'emploi connaît d'importantes difficultés telles que les tendances à la ségrégation et à la sectorisation de l'emploi des femmes, la prévalence des différentes formes d'emploi précaire assorti d'une protection sociale limitée et de l'inégalité de la rémunération entre les hommes et les femmes en général.

Même si l'Outaouais continue de prospérer comparativement aux moyennes provinciales et nationales, un bon nombre de femmes monoparentales, âgées, ayant une déficience, autochtones, immigrantes et de petites salariées ont du mal à joindre les deux bouts. En 2006, dans l'ensemble de la région de l'Outaouais, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à vivre sous le seuil de faible revenu (11,1 % comparativement à 9,5 %). Dans la ville de Gatineau, les taux de faible revenu sont plus élevés pour les femmes (12,7 %) que pour les hommes (10,4 %) qui vivent sous le seuil de faible revenu. L'augmentation des formes de travail atypiques, dont le travail à mi-temps, à horaires flexibles, posté et à durée déterminée fait parfois du travail une cause de la pauvreté chez les femmes puisque les revenus qu'elles gagnent sont insuffisants pour qu'elles puissent s'en sortir. Les coûts supplémentaires tels l'habillement, les frais de garde et des moyens de transport ne font qu'approfondir l'appauvrissement d'une travailleuse au bas salaire. Au Québec, les femmes occupent 70 % des emplois à temps partiel.

Concernant la rémunération du travail, les femmes de la région gagnent aujourd'hui en moyenne 80,5 % du salaire horaire de leurs homologues masculins. Toutefois, le seul fait d'avoir un emploi ne constitue pas un rempart suffisant contre la pauvreté et bien souvent l'aide sociale ne protège pas non plus de la pauvreté. Le régime de sécurité de revenu ne tient pas suffisamment compte des conditions spécifiques des femmes qui vivent dans la pauvreté. Le danger de se retrouver dans la misère est plus grand pour la femme que pour l'homme, notamment pour les femmes âgées, lorsque les régimes de sécurité sociale sont fondés sur le principe de l'emploi rémunéré continu. Dans certains cas, les femmes ne satisfont pas à cette condition parce qu'elles ont interrompu leurs activités professionnelles et elles sont pénalisées en raison de la discrimination qui règne sur le marché du travail, notamment à cause de l'écart des salaires et du travail à temps partiel.

En outre, les femmes âgées sont confrontées à de plus grandes difficultés pour retrouver une place sur le marché du travail; 11,3 % des femmes de 65 ans et plus de la région vivent sous le seuil de faible revenu. À Gatineau particulièrement, il existe beaucoup de pertes d'emplois pour les femmes âgées et sans éducation parce que ces emplois sont maintenant occupés par des jeunes. En plus du fait que les employeurs obligent leurs employés à avoir un diplôme d'études secondaires, même si le type d'emploi ne l'exige pas, ces derniers préfèrent engager des jeunes qui travaillent des quarts de temps à moindre salaire. Le fait qu'une proportion importante de personnes âgées de 55 à 64 ans se trouve sous le seuil de faible revenu (14,7 % des femmes) a

des conséquences sur leur santé, leur logement et leur qualité de vie. Les femmes âgées qui ont travaillé toute leur vie se retrouvent en situation de pauvreté, souvent gênées, mal à l'aise, humiliées parce qu'elles ne peuvent pas financièrement joindre les deux bouts, même lorsqu'elles sont à la retraite. Un grand nombre d'entre elles sont désavantagées concernant les droits et l'épargne nécessaire pour garantir la sécurité de leurs vieux jours et sont forcées de rester ou de retourner sur le marché du travail.

Les femmes immigrantes en Outaouais vivent une double discrimination qui les empêche, dans nombre de cas, de trouver un emploi. Le bilinguisme et l'unilinguisme anglophone (pour la MRC Pontiac et Aylmer) comme prérequis à l'embauche deviennent des obstacles importants. Du fait de cette situation, ces femmes sont soit couramment dépendantes de leur conjoint et vivent dans la misère, soit contraintes de travailler illégalement, sans couverture sociale et dans des conditions déplorables. Les situations de misère incitent fréquemment à la traite des femmes, à la prostitution, à la violence et, plus généralement, à tout type d'exploitation. Cette dernière réalité affecte plus particulièrement les femmes autochtones de la région qui ont un taux d'activité inférieur à celui des femmes de l'ensemble de la région (61,4 comparativement à 64,2). Le moyen le plus courant de survie parmi les jeunes femmes en pauvreté (autochtones et autres) est la maternité. Plusieurs d'entre elles vont vers la maternité pour avoir un statut d'adulte pour pouvoir avoir accès notamment à l'aide sociale. En Outaouais, nous avons un taux de jeunes mères plus élevé et un taux de grossesse plus jeune que le reste du Québec, 18,4 % pour celles âgées de 14 à 17 ans et 69,1 % pour les 18 à 19 ans. Dans la région de Maniwaki, on retrouve très souvent des jeunes mères âgées entre 12 et 18 ans ayant déjà 2 à 3 enfants à leur charge.

Conciliation famille/travail/études

La participation des femmes au marché de l'emploi connaît d'importantes difficultés telles que la concilier des responsabilités professionnelles et familiales. La plupart des femmes interrompent leur vie active au moins pendant une partie de leur vie. En revanche, le modèle masculin est en général une carrière continue à temps plein et ce depuis la fin des études jusqu'à la retraite. Or, une interruption de carrière peut avoir des effets négatifs sur les revenus. En effet, lorsqu'une femme quitte provisoirement le marché de l'emploi pour prendre en charge un enfant, elle peut ultérieurement être confrontée à un emploi moins stable, à moins d'expérience accumulée et à moins d'accès à la formation. Inévitablement, les augmentations salariales sont habituellement accordées à ceux qui ne connaissent pas d'interruption de carrière pendant plusieurs années. Plus l'interruption est longue, plus la pénalité financière est élevée. Les femmes sont de ce fait généralement confinées à des métiers traditionnels à petits salaires et à des horaires non flexibles bien que les employeurs plus conciliants soient ordinairement au niveau professionnel/spécialisé, donc avec de meilleurs salaires et rarement au niveau d'un travail au salaire minimum.

Le travail que les femmes effectuent au sein du foyer demeure non rémunéré. Les courses, la charge d'enfants et de parents âgés et les tâches domestiques sont toujours perçues comme des activités inhérentes aux responsabilités des femmes, même lorsqu'elles occupent un emploi rémunéré. Dans l'Outaouais, 27,3 % des femmes âgées de 25 à 54 ans consacrent entre 15 à 29 heures par semaine aux travaux ménagers et 11,0 % des femmes consacrent 30 à 59 heures par semaine aux travaux ménagers et celles-ci constituent 80 % des aidantes dites 'naturelles'. Ces réalités rendent les femmes plus à risque de se retrouver en épuisement professionnel et par conséquent, le besoin de consulter unE professionnelE au sujet de leur santé mentale devient de plus en plus courant (12 %).

Puisque les emplois sont plus rares en région, plusieurs parents vont travailler ailleurs. Par exemple, dans la MRC de Pontiac, il n'existe que quatre secteurs d'emploi : la santé, l'agriculture, les services divers (PME) et la foresterie. La grande majorité des emplois sont dans le secteur tertiaire qui offre des emplois avec des

conditions d'emploi peu avantageuses qui ne facilitent pas la conciliation entre la vie de famille et la vie de travailleuse (salaire minimum, aucun avantage social, travail de soir et de fin de semaine, etc.).

L'expatriation des travailleuses dans les régions périphériques exige que les enfants aillent très tôt au service de garde ou en garderie et qu'ils y restent très tard; conséquemment, les parents sont peu présents. L'absence parentale cause plusieurs problèmes pour les enfants. Le manque d'activités organisées ou accessibles pour ces jeunes fait qu'ils sont laissés à eux-mêmes et finissent par être exposés à la consommation de drogue ou autres activités néfastes tout de suite après l'école. Parallèlement, le manque de services de garde abordables, accessibles et de qualité représente un obstacle à l'emploi et à l'éducation pour les familles à faible revenu, surtout pour les mères monoparentales. En Outaouais, 84,4 % des familles monoparentales ont une cheffe de famille. La proportion de femmes est particulièrement élevée lorsque les enfants ont 6 ans et moins. Pour celles qui ont plus qu'un enfant, tout le salaire est consacré au paiement des frais de garde, donc elles n'ont pas les moyens de rehausser leur niveau de vie. La région dépasse déjà le quota au niveau des places en garderie alors c'est encore plus difficile pour les femmes en pauvreté d'y avoir accès.

L'absentéisme est un autre point qui concerne surtout les femmes dans la question de conciliation puisqu'elles ont généralement un plus haut taux d'absentéisme que les hommes au travail, aux études ou dans d'autres activités, en raison des divers besoins de leurs enfants auxquels elles doivent répondre (p. ex. rendez-vous médicaux). Les femmes immigrantes souffrent particulièrement de cette inégalité puisqu'elles sont majoritairement chargées du domaine domestique, et ce, pendant de longues périodes. Pour elles, c'est une question qui est non négociable : ce sont elles qui doivent rester avec les enfants au lieu du conjoint. Elles sont ainsi ordinairement marginalisées parce que plusieurs activités d'intégration sociale ne permettent pas que les enfants soient présents.

Questions reliées à l'habitation

Le fait de détenir un logement permanent et abordable est indispensable pour réduire les effets de la pauvreté sur la santé physique et mentale. Pour une mère monoparentale qui travaille à temps partiel au salaire minimum ou pour une femme avec un revenu d'aide sociale, l'itinérance est une réalité très présente en Outaouais. Le coût du logement est une grande problématique puisqu'avec un revenu de 713 \$ par mois et un loyer de 690 \$ à Gatineau (749 \$ à Aylmer), il ne reste rien par mois de quoi vivre. Conséquemment, elles ne restent pas dans un même logement longtemps et sont plus à risque de se retrouver sans logis. Ceci dit, il existe en Outaouais une réalité qui est souvent cachée : plusieurs propriétaires maltraitent les femmes appauvries au moyen de divers actes d'exploitation sexuelle, d'agression sexuelle, de prostitution et de violence, sous forme d'arrangements de paiements. Une proportion importante de femmes sans logis sont des femmes qui ont refusé de telles propositions ou qui ont quitté le toit familial à cause de la violence dont elles étaient victimes et se sont retrouvées à la lisière de la misère et de la pauvreté sociale.

Cet enjeu tourne plus particulièrement autour des ressources limitées pour l'itinérance dans la région qui cause des problématiques pour les femmes qui se sentent encore moins en sécurité lorsqu'elles vont dans des ressources d'hébergement. Le manque de places dans ces ressources a comme résultat que les femmes les plus vulnérables sont ciblées et ces lieux deviennent des sites de recrutement pour l'agression et l'exploitation sexuelles. Les femmes avec des enfants sont encore plus défavorisées puisque les ressources d'hébergement existantes ne sont pas adéquates pour les enfants. Les familles monoparentales sont donc dirigées vers les quelques endroits servant au dépannage, ce qui amène au constat qu'il existe également un manque de réseau de logement social pour les jeunes familles. Dans l'ensemble de la région, la proportion de familles résidant dans les HLM publics est supérieure à celle de l'ensemble du Québec (40 % comparativement à 26 %). De plus, on trouve proportionnellement plus de couples sans enfants résidant en HLM publics en Outaouais que dans

l'ensemble du Québec (42 % comparativement à 11 %). Dans les MRC, le coût du logement était plus bas que dans les milieux urbains, ce qui amenait les gens de la ville à migrer, et maintenant les coûts sont presque égaux. De plus, dans la MRC Pontiac, tout comme dans plusieurs autres régions, les logements abordables ont un manque de salubrité important. À Maniwaki, les logements subventionnés, bien que bien entretenus, offrent peu d'accessibilité. Les femmes handicapées ont encore moins de logements accessibles en région alors plusieurs déménagent en ville.

Sécurité alimentaire

Les femmes appauvries ont un accès limité ou incertain à la nourriture à cause des prix, de la faiblesse du revenu, du manque de transport ou de choix inadéquats (alimentations particulières). Les femmes et les familles qui doivent payer un loyer qui excède la portion des frais d'habitation d'un HLM public par exemple doivent très souvent choisir entre acheter de la nourriture ou payer le loyer.

En Outaouais, les femmes appauvries âgées de 50 à 60 ans ne mangent pas ou très peu. Depuis très longtemps, celles qui réussissent à manger se contentent d'un repas par jour puisqu'elles se rationnent pour les enfants. Il existe un réseau d'aide pour dépannage en Outaouais, mais la sécurité alimentaire n'est pas une réalité puisque même les ressources de dépannage manquent en qualité et en quantité. Avoir de quoi se nourrir convenablement constitue un besoin de base qui n'est pas comblé au quotidien chez les femmes et les besoins ne font que grandir suite aux augmentations du coût de la nourriture et des limites imposées par les banques alimentaires de la région. De plus, les critères d'accessibilités et les formulaires de demande d'aide rendent ça encore plus difficile pour les femmes les plus démunies.

Santé et services sociaux

En 2009, une consultation sur la pauvreté en Outaouais, organisé par le Collectif régional de l'Outaouais (CRO) pour un Québec sans pauvreté, a signalé ceci : « *La pauvreté est également un indicateur reconnu de la santé. Alors que le Québec a un régime public d'assurance médicaments, plusieurs médicaments importants ne se trouvent pas sur la liste des médicaments approuvés et sont inabordables pour les travailleurs à bas revenus; les dentistes sont inabordables pour les personnes à bas revenu et pour leurs enfants. Dans l'Outaouais, on est particulièrement aux prises avec un problème d'accès aux soins de santé* ». Le fait que les femmes de la région sont les plus grandes consommatrices du système de santé rend cet énoncé très troublant. En effet, ce sont elles qui prennent le plus de médicaments et les expériences médicales se font plus souvent sur les femmes que sur les hommes. Le problème d'accès au médecin est criant en Outaouais, ce qui touche la population entière, mais plus particulièrement les femmes démunies. Les femmes de l'Outaouais sont proportionnellement plus nombreuses à vivre avec une incapacité (13,7 %) que les hommes de la région (12,8 %). Tel que mentionné plus haut, les femmes sont plus vulnérables aux problèmes de santé mentale et ont souvent besoins de prescriptions pour se procurer des médicaments qui, malheureusement, soignent uniquement les symptômes sans se préoccuper de la source du problème.

Conjointement, les femmes en situation de pauvreté éprouvent plusieurs obstacles à recevoir le support nécessaire pour les aider à surmonter les problèmes de santé reliés entre autres à la violence conjugale. Dans la région, comme pour l'ensemble du Québec, le taux de femmes victimes de violence conjugale est beaucoup plus élevé que celui des hommes victimes des mêmes crimes. En 2009, dans la région, 803 femmes et 208 hommes ont été victimes de violence conjugale. La femme dans une telle situation perd très souvent tous ses biens, incluant son logement même si son nom est sur le bail ou qu'elle est propriétaire du logis. Certaines de ces femmes restent dans le ménage ou y retournent après l'avoir quitté parce qu'elles ne peuvent pas y arriver seules financièrement. Les jeunes femmes âgées de 16 à 25 ans vivent particulièrement des problématiques de

violence conjugale, de relations de dépendance et elles deviennent des cibles pour les prédateurs parce qu'elles se retrouvent dans les rues, dans l'industrie du sexe et la traite des femmes. Plusieurs ont également vécu de l'inceste, de l'exploitation sexuelle et sont constamment re-victimisées. Ces réalités qui font partie du travail quotidien des intervenants des services sociaux sont directement reliées à la pauvreté; l'un amène automatiquement à l'autre. Ces femmes sont constamment à risque en raison de manque d'accessibilité et de limitations accrues des ressources sociocommunautaires. Il existe un bon réseau d'organismes communautaires dans l'Outaouais mais il n'est pas suffisant, en plus du fait que les travailleurs/travailleuses eux-mêmes sont dans des situations de précarité et de pauvreté, même parfois eux-mêmes des usagers des services.

Transport

Il existe peu d'accessibilité aux services de transport dans la région pour les femmes en situation de pauvreté. Le système de transport défavorise plus particulièrement les femmes âgées, les jeunes mères et les femmes handicapées. Ces catégories de femmes doivent le plus souvent dépendre du transport en commun pour accéder aux ressources communautaires et subvenir à leurs besoins alimentaires, vestimentaires, sanitaires, hygiéniques etc. Le transport collectif est disponible dans certains secteurs, mais il est exclusif et limité. Dans la MRC des collines, les services sont répandus un peu partout ce qui rend le déplacement plus difficile. À Aylmer et Chelsea, l'accès aux services est pénible parce que le transport en commun est pensé pour les travailleurs/travailleuses. Au centre-ville de Hull, le transport n'est pas adéquat pour les heures en dehors des horaires de travail. Il y existe une importante poche de pauvreté où il est facile d'entrer mais difficile d'en sortir. Malgré que certaines communautés appauvries soient résilientes, cela contribue à l'isolement et l'exclusion sociale, plus particulièrement des femmes.

Exclusion sociale

Toutes les femmes en situation de pauvreté, quelle que soit leur catégorie, doivent constamment faire face à plusieurs préjugés. Elles sont souvent perçues comme le rebut de la société et non pas comme des personnes à part entière, surtout lorsqu'elles vont chercher de l'aide. La région de l'Outaouais mise beaucoup sur le pouvoir économique de l'individu, mettant l'accent sur la richesse personnelle. Plusieurs des facteurs qui contribuent à l'isolement et l'exclusion sociale sont perpétués par l'idée principale que si une personne est pauvre, c'est entièrement de sa faute.

Les jeunes femmes souffrent particulièrement de dépendance économique et affective et d'exclusion de la vie politique, citoyenne et démocratique, ce qui résulte souvent à une inclusion dans les réseaux de la rue, les gangs et le 'couch surfing', une forme d'itinérance accrue dans la région. Elles subissent également une humiliation continue, qui débute souvent vers l'âge de 14-15 ans, de par la société, des hommes et des réseaux d'aide, et elles développent des scénarios de fuite pour survivre. Ce phénomène est souvent intériorisé jusqu'à l'âge adulte et la chaîne continue. Les systèmes scolaire et de la santé participent souvent à les dévaloriser puisqu'aucun effort n'est mis pour faire respecter leurs droits ou pour éliminer l'intégration des mécanismes qui perpétuent le cycle de la pauvreté.

Les femmes immigrantes qui sont au pays depuis 5 à 10 ans vivent les mêmes réalités d'isolement et de difficultés d'intégration que celles qui viennent d'arriver au pays. Dans certains cas, elles vivent la pauvreté de l'abus de la part de leur conjoint qui lui est éduqué, mais ne prend pas la peine de l'informer ou de la diriger vers les ressources disponibles. Quand la démarche d'intégration se fait plus tard, ces femmes ne cadrent donc plus dans les services à cause des critères et alors les services ne leur sont plus accessibles, ce qui crée un phénomène d'exclusion systémique. En Outaouais, on constate qu'en 2006 il y avait plus de femmes que

d'hommes immigrants, donc, suite à cette pratique, plusieurs femmes immigrantes sont exclues de la participation active dans la région.

Les femmes âgées vivent également une forme d'exclusion sociale importante. L'espérance de vie étant plus longue, les femmes se retrouvent seules après avoir élevé des enfants qui sont scolarisés et qui quittent le nid. En 2010 en Outaouais, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes de la région à vivre seules, particulièrement au-delà de 65 ans : 38,2 % des femmes de 65 ans et plus vivent seules. Aussi, 72,5 % des personnes de 90 ans et plus sont des femmes, et une femme de 85 ans et plus sur deux vit seule. Ces femmes n'ont plus de proche aidant pour les aider alors elles deviennent vulnérables ou deviennent elles-mêmes des proches aidantes. Elles sont souvent à risque de santé mentale et physique, et alors vulnérabilisées par rapport aux étapes de vie qui suivent. De plus, elles sont en manque de réseau et souffrent constamment d'abus économique : logement inadéquat, manque de nourriture et de vêtements, etc. Elles donnent fréquemment leurs ressources minimales à leurs enfants adultes (de gré ou de force), ce qui crée une chaîne d'exploitation accrue. L'exploitation économique et la violence financière et psychologique vécues par ces femmes de la part d'un membre de la famille immédiate sont des réalités qui ne paraissent pas dans les statistiques mais qui sont très présentes.

L'analyse différenciée selon les sexes : un outil qui solidarise et qui inclut

Il existe un outil de gestion qui permet la prise en compte de la réalité des femmes comme celle des hommes : l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

L'ADS s'applique à une démarche lorsque des femmes et des hommes sont concernés par le projet, directement ou indirectement, ou lorsque des enjeux d'égalité entre les sexes se posent. C'est indéniablement le cas en ce qui concerne l'inclusion et la solidarité sociale.

On peut définir l'ADS comme un processus d'analyse qui tient compte des effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet destiné aux citoyennes et aux citoyens (dans le cas qui nous occupe le Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale) et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. L'ADS s'effectue au cours des différentes étapes du projet soit la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. L'ADS favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- L'utilisation de l'ADS dans le plan d'action régional sollicite :
- L'élaboration d'un portrait socioéconomique ou de toutes autres statistiques, ventilés selon les sexes, des personnes vivant en situation de pauvreté de notre région;
- L'analyse de ces données en tenant compte des réalités, des besoins propres aux femmes et aux hommes de même que des écarts entre les femmes et les hommes qu'elles mettent en évidence et des causes de ces écarts;
- La planification en fonction de la réalité des femmes et des hommes qui se dégagent de l'analyse;
- La mise en œuvre afin que les femmes et les hommes profitent de façon équitable du plan d'action;
- Le suivi et l'évaluation afin que le plan d'action tienne compte de l'impact de toute la démarche sur les femmes et les hommes et effectue les corrections si nécessaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans régional et locaux de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale qui sont en phase d'élaboration dans la région de l'Outaouais, nous vous incitons fortement à travailler selon cette approche afin de raffiner l'action entreprise dans notre région, d'adapter les interventions aux besoins de toutes

et de tous et d'optimiser les ressources financières et humaines utilisées, avec en bonus une contribution à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Conclusion

L'appel à prendre en compte la nature sexuée de la pauvreté est l'affaire de tous. Les constats présentés dans cet avis démontrent que certaines femmes sont plus susceptibles d'être frappées par ce fléau en raison de leur âge, leur situation familiale, leur ethnie ou leur lieu de résidence. Beaucoup reste à faire à la fois pour mieux cerner tous les aspects de la féminisation de la pauvreté et pour y trouver des solutions, en associant ceux (celles) qui travaillent sur le terrain et les femmes concernées. Il est toutefois possible d'intervenir à divers degrés et de s'attaquer aux causes structurelles en agissant sur certains déterminants de la pauvreté dans la région de l'Outaouais en vue de l'élimination de la pauvreté au lieu de la gérance de celle-ci. Le fait que l'administration gouvernementale réduise les subventions disponibles sous prétexte que les organismes concernés réussissent déjà à joindre les deux bouts avec les fonds existant demeure un enjeu très critique. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté avance ceci : « *Mais, au final, la lutte à la pauvreté reste une responsabilité de l'État qui doit reposer sur une reconnaissance du droit à un revenu décent* ». AGIR souhaite que l'avis soit adopté pour soutenir toute démarche effectuée pour la lutte contre la pauvreté et que la nature sexuée de la pauvreté reçoive une plus grande attention, moyennant l'ADS comme outil de gestion essentiel.

Recommandations

Voici quelques actions prioritaires sous forme de recommandations validées par les groupes membres et partenaires d'AGIR que nous remercions vivement de leurs contributions:

Éducation et sensibilisation

- Inciter le système d'éducation à promouvoir dès le primaire et le secondaire, l'importance pour les filles de s'impliquer dans les lieux de pouvoir et de décision;
- Créer des carrefours communautaires visant à augmenter l'utilisation des installations scolaires par la collectivité et à renforcer le lien qu'ont les familles et les enfants avec l'éducation, leurs communautés et leurs quartiers;
- Changer les mentalités et pensées populaires de la population et des institutions au niveau régional concernant l'accueil et l'intégration des immigrantEs/nouveaux arrivants en les intégrant par exemple à l'effectif de la Ville de Gatineau pour devenir un employeur modèle et accroître la diversité au sein de l'effectif de la Ville;
- Mettre sur pied une stratégie communautaire pour sensibiliser le public aux problèmes liés à la pauvreté et promouvoir les mesures de portée locale qui visent à réduire la pauvreté;

Emploi et revenu

- Procéder à une augmentation annuelle des taux d'aide sociale au moyen d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation qui reflète le coût de la vie et éliminer les politiques qui diffèrent d'un ministère à l'autre et qui créent des obstacles systémiques pour les personnes à faible revenu;
- Accroître l'aide à l'emploi et les occasions d'emploi pour les femmes plus démunies;
- Échafauder différentes options en vue de doter la Ville d'une politique de salaire minimum vital, ainsi qu'un plan de consultation;
- Mettre au point un cadre stratégique permettant de réinvestir les sommes économisées sur les coûts de l'aide sociale dans les infrastructures sociales et les mesures de réduction de la pauvreté, afin d'assurer un équilibre;

Habitation et lutte à l'itinérance

- Augmenter les investissements dans les initiatives de prévention du sans-abrisme, de logements sociaux et abordables et de logements avec services de soutien;

Santé et services sociaux

- Mettre sur pied des mesures spécifiques pour garantir aux femmes en milieu défavorisé l'accès équitable aux systèmes de santé publique, particulièrement aux soins de santé primaire, incluant la protection maternelle et infantile et aux soins de santé gynéco-obstétricale, à un logement décent, à la justice, à l'éducation, à la formation, à l'apprentissage tout au long de la vie, au sport ainsi qu'à la culture;
- Collaborer avec les bailleurs de fonds afin de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté dans les priorités de financement;
- Aider financièrement les organismes communautaires qui sont sur le terrain, qui connaissent les réalités pour pouvoir subvenir aux besoins de la population appauvrie;

Transport

- Installer des mécanismes pour faciliter l'inclusion des femmes avec des jeunes enfants en bas de 6 ans et considérer les éléments qui favorisent leur participation citoyenne tel le transport accessible, abordable et ayant des horaires plus flexibles, non pas axé seulement sur les horaires des travailleurs/travailleuses;

Exclusion sociale

- Placer l'emphase sur la richesse communautaire afin d'identifier des éléments précis tel que la comptabilisation du temps de participation des femmes dans la société en reconnaissant que celles-ci participent à plusieurs salaires en terme d'entraide, de capital social pour faire en sorte qu'une société soit meilleure, en meilleure santé, et soit capable de prendre de meilleures décisions (intelligence collective);
- Effectuer une campagne de sensibilisation pour atteindre les femmes qui sont hors réseaux par choix ou par nécessité;

Revendications

- Interroger les programmes au niveau national et provincial qui contribuent et viennent cristalliser la pauvreté, tout ce qui est du court terme ou qui s'arrête aux symptômes au lieu de la source doit être examiné, surtout les mesures sociales qui font en sorte qu'on appauvrit d'une façon drastique des populations entières;
- Mieux redistribuer la richesse de la région en examinant les décisions qui sont prises au niveau municipal, provincial et fédéral;
- Jeter un regard plus grand sur l'industrie de la pauvreté qui inclut les grandes compagnies et les organismes charitables;
- Prendre une approche un peu plus territoriale, supra locale, pour que le plan d'action régional soit ciblé par territoire; les différents paliers de gouvernements doivent reconnaître qu'il y a des poches de pauvreté considérables, malgré le fait que la région soit regardée comme une région riche.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Dumais et Beaulieu, *Mener la barque à bon port* : cahier de réflexion éthique sur des interventions auprès des femmes en situation de pauvreté, 1998

Statistique Canada. Recensement de 2006. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, 2008, dans le *Portrait statistique Égalité femmes/hommes, Où en sommes-nous?*, 2010, CSF.

Institut de la statistique du Québec (2008) *Annuaire québécois des statistiques du travail 2008, Vol. 4(1)* in *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010.

Institut de la statistique du Québec (2006) *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques in L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec Faits saillants*, Secrétariat à la condition féminine Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010.

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2006.

Seery, Annabelle, *Portrait socioéconomique régional (statistiques), Bas-Saint-Laurent*. Document produit pour le Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 2011.

La Presse Canadienne (2012, 7 mars). *Une étude jette un nouveau regard sur le décrochage des filles*. Le Droit (Montréal), Actualités, p. 28

Breton, Pascale (2012, 6 mars). *Alerte au décrochage chez les filles*. La Presse, sur le site Cyberpresse.ca. Consulté le 13 mars 2012. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201203/06/01-4503011-alerte-au-decrochage-chez-les-filles.php>

Comité PEP, *Faits saillants et recommandations sur le plan national*, Document de référence à l'usage des Tables régionales pour la rédaction des avis régionaux sur la pauvreté des femmes, 2011.

Collectif régional de l'Outaouais (CRO) pour un Québec sans pauvreté, *La pauvreté dans l'Outaouais : pas facile de manquer de revenu quand on vit dans une société qui pousse à la surconsommation*, Rapport de la consultation parallèle (octobre – décembre 2009), 2010

Paris, Gilbert, *L'appauvrissement des ménages à faible revenu in Noir sur blanc – troisième bulletin de lutte à l'itinérance en Outaouais*, Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO), 2010

Collectif pour un Québec sans pauvreté, *Guide de réflexion pratique : Participer ou non aux alliances pour la solidarité*, 2011.